

Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Le contexte croissant de mondialisation a induit d'importants bouleversements dans le secteur des transports maritime. La mer, selon toute vraisemblance, est la clef du futur planétaire. Grâce aux territoires d'Outre-mer, la France est aujourd'hui le deuxième espace maritime mondial. Ses ports ultramarins possèdent des atouts dont le présent projet d'avis appelle à valoriser, notamment dans des environnements régionaux en profonde mutation.

Malgré un retard de compétitivité en termes de coûts, les ports ultramarins sont dynamiques. D'un point de vue stratégique, les quatre grands ports cherchent en premier lieu à satisfaire la demande locale dans de bonnes conditions. Mais leur rôle sous-régional peut s'accroître grâce à de bonnes infrastructures et à la qualité des services offerts. Le placement sur le marché du transbordement ne doit effectivement plus constituer un objectif secondaire. En effet, dans l'océan Indien et dans la Caraïbe par exemple, les grands ports de transbordement ont atteint ces dernières années leurs limites en termes de capacités d'accueil. La congestion de ces ports pourrait donc profiter aux ports ultramarins.

Insérés dans des zones émergentes, les territoires ultramarins constituent en effet un atout stratégique pour la France et, au-delà, l'Union européenne comme l'indique à juste titre le rapporteur. Il faut cependant, pour mesurer ce potentiel français, s'extraire d'une vision parfois réductrice de territoires en retard ou en crise. Car, c'est de nos territoires ultramarins que la France tire une place enviable dans le concert des nations.

Territoires oubliés, la classe politique française semble pourtant incapable d'apporter une réponse à un chômage endémique, à l'inégalité des prix avec la métropole, à l'enclavement spatial et économique dont souffrent ces espaces désormais décrits maladroitement comme ultrapériphériques.

Pourtant, pour la CFE-CGC ce ne sont pas des régions ultrapériphériques ou périphériques, ce sont des territoires français, peuplés de citoyens français, qui composent le territoire et la communauté nationale mais aussi européenne. Un avenir existe dans l'Outre-mer, il requiert d'être vigilant sur le péril que peut représenter, pour nos territoires ultramarins, l'intégration forcée au marché ultralibéral européen voire atlantique au regard des futurs accords TAFTA, pour le cas malheureux où l'Europe les signerait. Les accords APE et la libéralisation des marchés agricoles pressurisent déjà terriblement les filières locales d'exportation telles que la banane ou le sucre.

Aussi, il nous apparaît que le projet d'avis aurait gagné en qualité à analyser le développement portuaire de ces îles à l'aune de ces engagements internationaux pris par l'Union européenne, mais également à l'aune du chemin que devrait engager l'Outre-mer vers l'autosuffisance alimentaire ou énergétique. Pour que les politiques menées par la France en ce qui concerne notamment les ports ultramarins se révèlent pertinentes, il convient d'insister sur le développement de statistiques appropriés que l'INSEE doit réaliser.

Pour la CFE-CGC la France doit investir et se réinvestir dans ses territoires qui nous apportent toutes nos richesses marines, sous-marines et minières. L'enjeu territorial est donc majeur, mais l'enjeu économique, scientifique, alimentaire, énergétique et surtout humain plus grand encore.

La CFE CGC a voté l'avis